

DELIBERATION N° 2004/03-03 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'A.P.E.L.F. (Association des Parents d'Elèves Ludres-Fléville).

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée, de l'organisation en 2002, d'une conférence-débat sur le thème des « Relations parents-adolescents ». Devant le succès remporté par cette manifestation, l'A.P.E.L.F. envisage de renouveler cette expérience pour aborder le sujet de « la violence des adolescents ».

En complément de la participation active de Madame RAVON, Adjointe, et de Monsieur TANGEAOUÏ, dans le cadre du contrat local de prévention de la délinquance, la ville de Ludres se propose d'aider l'A.P.E.L.F. en lui versant une subvention exceptionnelle de 150 €, représentant le montant de la prestation du conférencier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à l'A.P.E.L.F.,
- d'inscrire cette somme au budget primitif 2004.